



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Mercredi 09 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| A la une | 3 |
| • Exportations hors hydrocarbures : renforcer les moyens logistiques (El Moudjahid) | 3 |
| • Un guide de l'industrie nationale verra le jour avant la fin du 1er trimestre 2019 (APS)..... | 4 |
| • La Banque Mondiale prévoit un ralentissement de l'économie algérienne en 2019 (TSA) | 5 |
| • Premier forum international pour l'investissement : L'Algérie est un terrain propice (Reporters) | 5 |
| • Inexploitation du foncier industriel : Vieux chantier, nouvelle procédure (Reporters) | 6 |
| • Mohamed Saïd Naït Abdelaziz, président de la CNPA (Reporters)..... | 8 |
| • Sonelgaz prévoit des investissements de 2.400 milliards de DA à l'horizon 2028 (APS)..... | 8 |
| • Electricité-gaz/distribution : approbation des plans d'engagement 2019-2023 (APS) | 9 |
| • Sous-traitance industrielle: Sonelgaz et le groupe AGM signent une convention (APS)..... | 10 |
| • Foncier industriel: une taxe de 5% pour bénéficiaires des terrains non exploités (APS)..... | 12 |
| Banque/bourse/Assurance | 13 |
| • HCI: pour une instance nationale religieuse pour l'encadrement de la Finance islamique (APS) | 13 |
| • Première PME à intégrer la Bourse d'Alger : AOM Invest se positionne en exemple (APS)..... | 15 |
| • Hichem Attar. PDG d'AOM Invest : «Notre ambition est de créer une chaîne touristique spécialisée dans le thermalisme» (El Watan)..... | 16 |
| Coopération | 18 |
| • Le président de l'Agence chinoise de coopération entame une visite de travail en Algérie (APS)..... | 18 |
| • La Grande Bretagne aspire à un partenariat gagnant-gagnant avec l'Algérie (APS) | 19 |

A la une

Exportations hors hydrocarbures : renforcer les moyens logistiques (El Moudjahid)

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé, hier à Tlemcen, que l'année 2019, sera celle des exportations hors hydrocarbures. Lors d'une conférence de presse, tenue en marge de l'inauguration du 1er Salon régional de l'industrie et de l'exportation, tenu au palais des expositions de Tlemcen, que la première opération d'exportation de cette nouvelle année sera effectuée à partir d'Aïn Guezzam (Tamanrasset) vers le Niger. 150 camions chargés de matériaux de construction et de détergents pour un montant de 4,5 millions USD se rendront vers ce pays voisin, a-t-il précisé. Cette première opération d'exportation sera suivie d'une autre concernant le papier, à partir de Tlemcen vers la Suisse, le Liban, la Tunisie et le Maroc. Par ailleurs, le ministre a annoncé qu'une grande opération d'exportation est en cours de préparation pour cette année. Les produits concernés sont notamment le ciment, la matière plastique, les produits pharmaceutiques, les détergents, les produits agro-alimentaires. Il a assuré que les exportations de cette année 2019 seront supérieures à celle de l'année d'avant. «En 2018, la valeur des exportations hors hydrocarbures a atteint 2,830 milliards USD contre 1,900 milliard USD soit une hausse de 47 pc», a souligné M. Saïd Djellab. Il a ajouté que «la vision future à court et moyen termes dans le cadre de la stratégie nationale d'exportation œuvre à renforcer la place des produits algériens sur les marchés nationaux afin de se substituer progressivement les produits importés puis leur accompagnement et leur placement sur les marchés étrangers».

Dans ce contexte, il a indiqué qu'un programme a été tracé pour les deux prochaines années en vue de la participation de l'Algérie à 50 importants Salons internationaux à l'étranger pour faire connaître et proposer les produits algériens. Par ailleurs, il a souligné que son département ministériel s'attelle, en collaboration avec d'autres départements, à renforcer des moyens logistiques, de transport, de transit, de stockage et de froid pour faciliter l'acheminement des marchandises.

Dans une première phase, il sera procédé à l'équipement de bases logistiques au niveau de certaines wilayas frontalières afin de faciliter le transit des marchandises. Au programme de la visite du ministre dans la wilaya de Tlemcen ont figuré l'inspection du projet de réalisation du laboratoire de contrôle de la qualité dans la commune de Tlemcen. Le projet s'étend sur une surface de 900 m².

Le ministre a instruit les responsables concernés de l'équiper en matériels d'analyses et de recruter les personnels en vue de l'entrée du laboratoire dans un délai de trois mois. Par ailleurs, M. Saïd Djellab a inspecté l'entreprise Mega Papier, spécialisée dans la fabrication et la transformation du papier industriel. Sa capacité productive annuelle est de

75.000 tonnes. Il a également visité le groupe Kherbouche spécialisé dans la production et l'exportation de tracteurs agricoles, l'entreprise MAF de transformation du plastique et gaines de fils électriques de Chetouane ainsi que l'entreprise Boublenza de transformation du carroube à Hennaya. Par ailleurs, le ministre a inauguré, le 1er Salon régional de production et des exportations, qui a enregistré la participation de 124 opérateurs économiques privés de 5 wilayas de l'Ouest du pays et versés dans l'agroalimentaire, le cuir, les textiles, l'artisanat, les produits cosmétiques et autres.

Ce Salon organisé par la chambre du commerce et d'industrie Tafna de Tlemcen, proposera jusqu'au 10 janvier une série de conférences traitant de plusieurs problématiques liées aux exportations hors hydrocarbures et les échanges commerciaux externes et autres axes.

Un guide de l'industrie nationale verra le jour avant la fin du 1er trimestre 2019 (APS)



Un guide de l'industrie nationale devra voir le jour avant la fin du premier trimestre 2019, a annoncé mardi à Alger le secrétaire général auprès du ministère de l'Industrie et des mines Kheireddine Medjoubi.

"Le ministère de l'Industrie et des mines travaille actuellement sur un guide de l'industrie nationale devant servir de base de données de tout le potentiel industriel national. Sa mise en place est prévue avant la fin du premier trimestre 2019", a expliqué M. Medjoubi, lors d'un point de presse tenu en marge de la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre Sonelgaz et le groupe public mécanique AGM.

A signaler que cette annonce intervient en réaction de la remarque faite par le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni qui déplorait le manque de guide industriel, alors que le pays mise beaucoup sur l'intégration industrielle nationale à l'effet de substituer la production locale à l'importation.

"On est en train d'importer des pièces alors qu'elles sont produites localement. Chose qui n'est pas normale. Il faut qu'il y ait un guide détaillé et mis à jour régulièrement sur tout ce qui se réalise en Algérie dans le domaine industriel", a souligné M. Guitouni.

Devant servir de "pièce maitresse" pour réussir la politique nationale visant la promotion de la production nationale, ce guide, selon le ministre, devra être vulgarisé et mis au service des acteurs économiques locaux.

La Banque Mondiale prévoit un ralentissement de l'économie algérienne en 2019 (TSA)

La Banque Mondiale maintient ses prévisions d'un ralentissement de l'économie algérienne en 2019.

"L'Algérie devrait décélérer à 2,3% du fait de la diminution progressive des dépenses publiques, qui avaient connu une augmentation considérable l'année dernière", anticipe la BM dans son rapport 2019 sur les perspectives pour l'économie mondiale, publié ce mardi 8 janvier.

En 2018, l'institution monétaire indique que la croissance de l'économie algérienne a atteint 2,5% contre 1,4% en 2017, grâce aux dépenses publiques.

"En Algérie, on estime que les dépenses publiques ont contribué à accélérer la croissance, qui a atteint 2,5% durant l'année écoulée", explique la BM, qui prévoit une autre baisse de la croissance de l'économie algérienne à 1,8% en 2020, et en 2021. La Banque Mondiale a publié les mêmes prévisions de croissance de l'économie algérienne en octobre dernier.

Pour la BM, "les facteurs géopolitiques, combinés à l'incertitude autour des volumes de production attendus des pays exportateurs de pétrole, pourraient provoquer l'instabilité des prix du pétrole. Des prix plus bas assombriraient les perspectives de la région, particulièrement des pays exportateurs de pétrole, alors qu'ils pourraient avoir un effet bénéfique sur les pays importateurs. Le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale pourrait affecter les pays importateurs et exportateurs de la région de la même manière".

Premier forum international pour l'investissement : L'Algérie est un terrain propice (Reporters)

L'Organisation nationale de développement économique (Onde) a organisé, hier, le premier Forum international sur l'investissement, à l'hôtel El Aurassi (Alger).

Placé sous le haut patronage du président de la République Abdelaziz Bouteflika, ce forum a eu pour thème « la continuité, découvrez des partenaires et opportunités d'investissements en Algérie ».

Ces opportunités se trouvent, entre autres, dans l'agroalimentaire, le tourisme, le BTPH, l'import-export, la santé, les technologies de

l'information et de la communication et la formation. Ces activités ont été fortement représentées durant cette manifestation qui a vu ses organisateurs mettre en exergue l'atout « attractivité » de l'Algérie en matière d'investissements. Ces derniers ont insisté notamment sur la position géographique et une situation sécuritaire avantageuse, des coûts du travail et d'énergie très réduits, des richesses naturelles ou encore des infrastructures qui, selon eux, font du pays une destination non négligeable pour les investisseurs.

Intervenant lors de cette rencontre, Abderrahmane Benkhalfa, consultant économique et financier et ancien ministre des Finances, a indiqué que « l'Algérie a connu l'un des processus de développement les plus soutenus dans le temps et les plus étendus dans l'espace », soulignant que « tous nos territoires, même les plus reculés sont maintenant viabilisés et disposent des utilités et services publics ». Les pays qui n'en disposent pas sont « confrontés à des fractures territoriales et sociales très contraignantes », a ajouté M. Benkhalfa.

En outre, « le programme présidentiel et les politiques publiques ont solidifié les mesures de protection et de solidarité sociale et encouragé fortement l'émergence de l'économie des services, indispensable pour valoriser et commercialiser notre offre locale, excédentaire dans certaines filières », a-t-il poursuivi. Toutefois, l'ex-ministre des Finances n'hésitera pas à évoquer le manque de visibilité en matière de communication commerciale qui, a-t-il regretté, impacte négativement le climat des investissements de l'Algérie et réduit sensiblement de son attractivité économique.

De son côté, Rachid Tridi, consultant en management d'entreprise et droit social, a estimé que « la coopération internationale, notamment sur le plan africain et arabe, doit se baser sur cette règle du gagnant/gagnant », ajoutant qu'« en ces temps de crise, l'Algérie a grand besoin d'organiser ce genre d'événements qui constitue une opportunité aux entreprises nationales qui pourront bénéficier de partenariats ». Ceci leur « permettra également de chercher des marchés pour l'exportation de leurs produits », a expliqué M. Tridi. Le marché algérien est « très prometteur » et les « opportunités sont là », a-t-il ajouté, soulignant que le secteur économique peut constituer un « bon filon » pour les entreprises étrangères. «Aujourd'hui, notre pays est un vaste marché en pleine mutation et ce grâce aux efforts consentis par les pouvoirs publics, notamment en investissements dans l'infrastructure», a-t-il encore soutenu.

Inexploitation du foncier industriel : Vieux chantier, nouvelle procédure (Reporters)

Pour résoudre l'équation du foncier industriel resté inexploité, une problématique qui aura traîné pendant longtemps, le gouvernement a décidé d'opter pour la voie de la taxe (5% de la valeur vénale du terrain),

pour tout bénéficiaire d'une assiette qu'il n'exploiterait pas pendant plus de 3 ans.

Ainsi un décret exécutif, publié au dernier Journal Officiel définit, en effet, les conditions et les modalités d'application des dispositions de l'article 76 de la loi de finances complémentaire 2015, modifié et complété, lequel institue une taxe à la charge de tout bénéficiaire de terrain viabilisé à vocation industrielle mis sur le marché par voie de cession par les organismes aménageurs publics, mais demeuré inexploité. Après donc avoir essayé plusieurs formules visant à ne plus laisser ces espaces sans exploitation, le gouvernement passe visiblement à un autre mode, celui privilégiant l'incitation afin de pousser les investisseurs à ne pas souscrire à une plate-forme foncière qui ne sera pas exploitée par la suite. Ce n'est point la première fois que les pouvoirs publics font un tel constat. Tout récemment, le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi a annoncé, à partir de Boumerdès, qu'une réflexion était engagée afin de permettre à l'administration de récupérer le foncier inexploité. Il avait fait état, par la même occasion, d'instructions fermes qui ont été données aux walis de la République en vue de « récupérer le foncier industriel concédé aux investisseurs, sans être exploité ». Le même ministre qui a été interrogé au printemps dernier au Sénat, a souligné que l'Etat avait pris toutes les mesures nécessaires pour garantir le foncier industriel au profit des investisseurs, notamment à travers la récupération du foncier non exploité, tout en admettant que « le manque du foncier est l'un des principaux obstacles entravant l'investissement en Algérie...».

Au printemps 2016, c'était le premier responsable du secteur de l'industrie, Abdesselam Bouchouareb, qui affirmait que la moitié des terrains attribués aux investisseurs pour des projets industriels ne sont pas exploités. Relevant alors « qu'entre 40 et 50% du foncier industriel dégagé ces dernières années pour les investisseurs ne sont pas consommés», il a expliqué que «la raison principale de cette non-exploitation du foncier constatée après une étude d'évaluation réalisée par le ministère est notamment le manque de maturation des projets pour lesquels ces terrains ont été octroyés». Accordant un intérêt particulier pour la question, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Nouredine Bedoui, n'avait cessé de plaider pour l'attribution de ces assiettes aux véritables investisseurs, sommant notamment les walis à l'effet de récupérer les terrains non exploités. Objectif recherché : assainir les listes des investisseurs, retirer les assiettes de terrain aux projets qui n'ont pas abouti, et donner la priorité aux jeunes.

M. Bedoui a souligné, à ce sujet lors de la rencontre gouvernement-walis tenue au mois de novembre dernier, que 552 hectares de terres non exploitées répartis sur 1 071 parcelles de terrain à travers le pays, promettant de relever l'offre en faveur des investisseurs tout en notant que le taux de récupération du foncier a atteint 5% depuis 2016. Il convient de souligner, dans le même registre, que les autorités publiques ont eu recours maintes fois à la résiliation de contrats d'attribution d'assiettes à des investisseurs qui les ont abandonnées.

Une telle situation a été vécue récemment dans la wilaya de Tizi Ouzou, où un total de 75 actes de concession de foncier industriel a été annulé. Pas que cette annulation, dans la mesure où plus de 60 autres investisseurs bénéficiaires de lots de terrains dans des zones d'activité de la même wilaya ont été mis en demeure à l'effet d'entamer leur activité au risque de passer à une résiliation pure et simple de la concession accordée. « Ces mesures ont été prises dans le cadre d'une opération d'assainissement du foncier industriel, lancée par la wilaya et visant à récupérer des lots de terrain affectés pour la réalisation de projets d'investissements qui n'ont pas été concrétisés depuis plus de 20 ans dans certains cas, en vue de leur réaffectation à des porteurs de projets demandeurs de foncier», avait-on relevé au niveau de la direction locale de l'industrie de la wilaya de Tizi Ouzou.

Mohamed Saïd Naït Abdelaziz, président de la CNPA (Reporters)

«Imposer une taxe aux bénéficiaires de terrain industriel non exploité pendant trois ans est une décision juste et sage du gouvernement. Car à notre connaissance, au niveau du CNPA , le gouvernement a effectué une enquête depuis quelque temps sur le foncier industriel et les résultats donnent lieu à des milliers d'hectares qui ne sont pas exploités depuis plus d'une décennie. Ce qui a poussé le gouvernement à prendre cette décision afin de récupérer ces terrains sachant que beaucoup de projets d'investissement sont à l'arrêt à cause du manque de foncier industriel. Donc, les investisseurs qui ne sont pas sérieux doivent lâcher les terrains pour que ces derniers soient exploités par les investisseurs qui ont les moyens et qui sont sérieux. »

Sonelgaz prévoit des investissements de 2.400 milliards de DA à l'horizon 2028 (APS)



Le groupe Sonelgaz prévoit d'investir un montant de plus de 2.400 milliards de DA à l'horizon 2028, a indiqué mardi à Alger son P-dg, Mohamed Arkab.

"Nous avons tracé un plan d'investissements sur dix ans. Nous prévoyons de mobiliser, à l'horizon 2028, plus de 2.400 milliards de DA pour réaliser tous nos projets d'investissements, dont 380 milliards DA au titre de l'exercice 2019", a précisé M. Arkab en marge de la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre Sonelgaz et le groupe public mécanique AGM.

Selon lui, la Banque nationale d'Algérie (BNA) avait accordé au groupe plusieurs crédits à long terme accompagnés d'avantages, et ce, à l'effet de permettre à Sonelgaz de poursuivre ses investissements à l'horizon 2020, a-t-il souligné.

Selon lui, "tous les projets lancés se réalisent sans aucune difficulté et nous comptons poursuivre notre politique d'investissements".

Pour rappel, les investissements de ce groupe avaient atteint 311,5 milliards de DA en 2017 contre 26,96 milliards de DA en 2000.

Electricité-gaz/distribution : approbation des plans d'engagement 2019-2023 (APS)

Les plans d'engagement d'amélioration de la performance technique et économique de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SDC), relevant du groupe Sonelgaz, pour la période 2019-2023, ont été approuvés lundi à Alger.

Les décisions d'approbation ont été remises par le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni, en tant que représentant de l'autorité concédante (l'État), au P-dg de la SDC, Mourad Adjal, en présence du P-dg du groupe Sonelgaz, Mohamed Arkab et le président de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), Abdelkader Choual.

Il s'agit de la troisième approbation des plans d'engagement d'amélioration de la performance technique et économique, depuis la mise en place en 2008 du régime des concessions dans le domaine de la distribution de l'électricité et du gaz.

"Ces nouveaux plans répondent non seulement à des enjeux d'amélioration concrète de la qualité de service, mais constituent, avant tout, un défi primordial qui se traduira par la mise en conformité réglementaire des concessions en ciblant à terme des niveaux de performance reconnus à l'échelle internationale", a noté M. Guitouni lors de la cérémonie d'approbation.

Rappelant que l'amélioration de la performance doit de se traduire par "la volonté de mobiliser toutes les capacités humaines et matérielles", le ministre a estimé que "la réalisation des objectifs fixés ne dépendait pas seulement de la disponibilité des financements, mais elle requérait également d'accorder "un intérêt particulier à la qualité de l'organisation et du management".

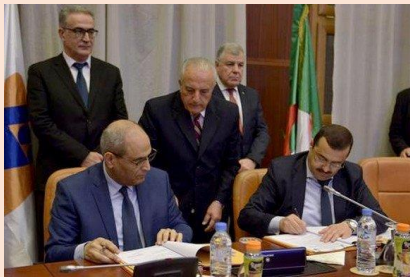
De son côté, le président de la CREG a souligné que ces plans englobaient les obligations faites au concessionnaire (la SDC) en matière d'amélioration de ses systèmes de gestion "en sorte à palier aux insuffisances relevées et éliminer les incohérences, assez fréquentes, entre les objectifs des plans d'engagement et ceux fixés dans le cadre de la gestion interne".

Selon M. Choual, l'exécution des plans d'engagement 2019-2023 fera l'objet d'un suivi et évaluation continus de la par de la CREG.

Ce suivi s'appuiera sur un système de reporting automatisé, articulé autour d'une base de données Distribution, accessible via internet et alimentée par les agents du réseau chargés des relations avec la CREG, explique-t-il.

Toutefois, ces actions resteront "limitées" en l'absence d'un développement de systèmes d'informations, garantissant la fiabilité et la traçabilité des données, d'après M. Choual.

Sous-traitance industrielle: Sonelgaz et le groupe AGM signent une convention (APS)



Le groupe Sonelgaz a signé mardi à Alger avec le groupe public de l'industrie mécanique (AGM) une convention cadre pour établir des activités de sous-traitance et la fourniture de prestations et services au profit de ses filiales.

La convention cadre a été signée entre les P-dg des deux groupes publics Sonelgaz et Algerian Group of Mechanis (AGM), respectivement Mohamed Arkab et Bachir Dehimi, en présence du ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni et le secrétaire général auprès du ministère de l'Industrie et des mines, Kheireddine Medjoubi.

Conclue entre les filiales de Sonelgaz et les EPE du groupe AGM, cette convention sera mise en œuvre à travers des contrats d'application, de contrats programmes ou de contrats à commandes.

Pour le groupe AGM, ce sont ainsi 29 EPE (activant dans divers domaines industriels) qui seront chargées de réaliser au profit des filiales de Sonelgaz des marchés d'équipements, pièces de rechange et des services associés.

La substitution à terme à l'importation par la promotion de la production nationale et la satisfaction des besoins des sociétés du groupe Sonelgaz, en priorité par la production nationale dans le domaine des équipements, pièces de rechange et services, tels sont les objectifs de cette convention-cadre.

A ces objectifs s'ajoutent la souscription par les EPE du groupe AGM, auprès des filiales de Sonelgaz, toute commande pouvant répondre à leur besoin, la création de la valeur ajoutée localement ainsi que la sauvegarde de l'emploi, et/ou la création de nouveaux postes d'emploi.

Cette convention est régie par la législation et la réglementation algérienne en vigueur.

Toutefois, en cas de leur résiliation ou de leur expiration, les contrats en cours d'exécution demeureront applicables jusqu'à l'achèvement complet des prestations, selon la directrice de la promotion de l'intégration nationale auprès du groupe Sonelgaz.

Le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre seront assurés par un comité paritaire, constitué de représentants des deux parties. La convention est conclue pour une durée de cinq (5) ans et peut être renouvelée après accord des parties.

En outre, des prix préférentiels seront accordés par les filiales de Sonelgaz, tandis qu'une coopération technique sera développée avec ces entreprises publiques pour répondre aux besoins de la Sonelgaz en phase avec l'évolution technologique, ont souligné les parties signataires.

Entrant dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, visant la promotion de l'outil national de production, cette convention devra participer à la promotion de la production algérienne, l'encouragement des PME-PMI locales, la réduction des importations et des transferts de devises, a indiqué M. Guitouni selon qui, une centrale électrique, pour ne citer que cet exemple, est composée de pas moins de 15.000 pièces, qui devraient constituer des marchés pour les industriels locaux.

Il a ajouté que son département vise à réaliser un taux d'intégration oscillant entre 70 et 80 %, et ce, dans les cinq (5) années à venir. Ce taux est actuellement entre 50 et 60%.

Pour sa part, le P-dg de Sonelgaz a mis en exergue l'importance de cette action qui devra, selon lui, appuyer le groupe dans sa stratégie visant la promotion de l'intégration nationale dans les domaines de la recherche, de l'engineering et de la maintenance des ouvrages industriels.

Le P-dg du groupe AGM, a quant lui, mis en avant l'importance de cette action qui donnera la possibilité aux 29 filiales du groupe de fournir leurs services au profit des entreprises nationales.

Le secrétaire général auprès du ministère de l'Industrie et des mines a souligné lui, l'impératif de généraliser cette opération à d'autres secteurs économiques, d'autant que le pays vise à substituer la production locale à l'importation.

Pour rappel, le groupe AGM avait déjà conclu plusieurs conventions avec des entreprises nationales dont celle signée en 2017 avec le groupe

Sonatrach pour la réalisation de prestations de services et de travaux pour cette compagnie pétrolière et de ses filiales.

D`une durée de cinq (5) ans, la convention avait concerné globalement 23 EPE relèvent et spécialisées dans la mécanique industrielle qui avaient pour mission de réaliser pour le compte de Sonatrach et de ses filiales des marchés d`équipements, pièces de rechange et des services associés.

Foncier industriel: une taxe de 5% pour bénéficiaires des terrains non exploités (APS)



Tout bénéficiaire d'un terrain à vocation industrielle demeuré inexploité pendant plus de trois (3) ans est soumis à une taxe annuelle de 5% de la valeur vénale du terrain concerné, indique un décret exécutif publié au Journal officiel no 77.

Ce nouveau texte définit les conditions et les modalités d'application des dispositions de l'article 76 de la loi de finances complémentaire pour 2015, modifié et complété, instituant une taxe à la charge de tout bénéficiaire de terrain viabilisé à vocation industrielle situé en zones industrielles ou en zones d'activités, mis sur le marché par voie de cession par les organismes aménageurs publics, demeuré inexploité.

Le décret exécutif précise que la taxe visée est due annuellement par tout bénéficiaire de terrain demeuré inexploité pendant une période supérieure à trois (3) ans, à compter de la date de son attribution.

Le montant de cette taxe est fixé à 5% de la valeur vénale du terrain, précise le texte.

Ce décret définit le terrain viabilisé comme "tout terrain desservi par un réseau de voirie, d'assainissement et d'alimentation en eau potable".

Est considéré terrain inexploité "tout terrain dont le projet d'investissement prévu n'est pas entré en exploitation totale ou partielle".

L'exploitation partielle étant pour sa part définie par tout projet dont le niveau des acquisitions de moyens de production permet de produire, même partiellement, dans les conditions et normes fixées par la législation et la réglementation régissant l'activité exercée et pour laquelle le terrain a été affecté.

De plus, le texte indique que les services de la Direction chargée de l'industrie, territorialement compétente, sont tenus d'effectuer des visites aux niveaux des zones industrielles et des zones d'activités pour procéder aux vérifications et aux contrôles qu'ils jugent utiles, à l'effet de recenser annuellement les terrains inexploités.

Ces services sont habilités à recueillir toute information auprès des administrations et organismes compétents permettant d'identifier le propriétaire du terrain inexploité.

Dans ce cadre, les services de la direction chargée de l'industrie territorialement compétente peuvent solliciter l'appui de la force publique, par le biais du wali territorialement compétent, en cas d'entrave à l'exercice de la constatation.

Un registre de suivi des opérations de constatation de terrains inexploités est tenu par les services de la direction chargée de l'industrie, note le texte.

En outre, le décret exécutif avise que la perception de cette taxe de 5% "n'exempte pas le bénéficiaire du terrain des éventuelles poursuites judiciaires pour la résiliation de la transaction".

Banque/bourse/Assurance

HCI: pour une instance nationale religieuse pour l'encadrement de la Finance islamique (APS)

Le Haut Conseil islamique (HCI) a suggéré récemment à la Banque d'Algérie un projet relatif aux mécanismes pratiques concernant une instance nationale religieuse pour l'encadrement de la Finance islamique et ce afin d'unifier la jurisprudence suite à l'approbation, par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) en novembre dernier, d'un règlement définissant les règles applicables aux produits de la finance islamique, a indiqué lundi l'expert international en économie et finances islamiques et membre du HCI, Mohamed Boudjellal.

S'exprimant lors du premier colloque international sur les modes opératoires de la finance islamique (Mofi) tenu à Alger, M. Boudjellal a mis l'accent sur l'impératif de mettre en place les mécanismes pratiques de l'instance nationale religieuse devant encadrer la Finance islamique comme le stipule le règlement 18/2 sans avoir défini davantage de détails, affirmant que le HCI est l'organe chargé de définir ces mécanismes et que le projet a été mis en place et remis à la Banque d'Algérie.

Soulignant qu'à travers le règlement 18/2, le CMC a permis la création de guichets opérant par le principe "finance participative (islamique)" spécifiques aux produits financiers conformes à la Charia, M. Boudjellal a fait savoir que la principale mission de cette instance nationale religieuse est de réaliser l'harmonisation et d'unifier l'opinion juridique concernant les produits financiers.

Il a souligné que la mise en place de guichets dédiés à la finance participative devrait s'articuler autour de trois (3) principes fondamentaux, à savoir "la graduation dans l'application, la consultation dans l'élaboration et l'inclusion de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux".

De son côté, le président de l'instance religieuse de la Banque Al Baraka, Maamoun Gacemi a indiqué que le règlement 18/02, qui définit les règles applicables aux produits dits participatifs ne donnant pas lieu à perception ou versement d'intérêt, énonce les catégories de ces produits, à savoir la Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Ijara, Istisna'a, Salam ainsi que les dépôts en comptes d'investissement.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'attirer un grand nombre de citoyens désirant faire des transactions financières conformes aux principes de la Sharia, a-t-il ajouté.

Il a relevé en outre la nécessité pour chaque banque, disposant de guichets offrant des produits financiers islamiques, d'avoir une instance interne de contrôle en vue de garantir l'adéquation de ces produits avec la Sharia, et ce pour acquérir la confiance des clients, ainsi qu'une instance nationale extérieure exerçant le contrôle en général.

Pour M. El Kassimi, le succès de la finance islamique réside dans la formation des cadres en la matière avant le lancement des guichets.

A ce titre, M. Boudjellal a indiqué qu'il avait supervisé, le 29 décembre dernier, le déroulement des examens au profit de 47 fonctionnaires supérieurs appartenant au secteur bancaire en vue de l'obtention d'un certificat de Financier islamique agréé, ajoutant qu'un examen pareil se déroulerait le 26 janvier afin de permettre la qualification des cadres supérieurs des banques dans le domaine de la finance islamique.

Par ailleurs, le Directeur général d'Al Salam Bank, Nasser Haider a indiqué que les transactions financières participatives désignaient le partage et la participation en termes de risques, de responsabilités, d'avantages et de contraintes relatives aux transactions financières, économiques et commerciales.

Les guichets de la finance islamique sont indépendants financièrement des guichets traditionnels, outre l'obligation d'un auditeur interne assurant la conformité de leur produits avec les principes de la Charia, a-t-il ajouté.

Le président du Haut Conseil islamique (HCI), Bouabdallah Ghlamallah a souligné, pour sa part, que "la finance islamique permettra aux citoyens d'épargner leur argent sans aucun souci concernant les intérêts usuraires".

Organisé par le Centre des études et de veille informationnel en technologies de l'information et de la communication, ce colloque intervient "pour renforcer les efforts des pouvoirs publics visant à mettre en place des mécanismes juridiques, financiers et informationnels en vue d'accélérer le processus d'intégration financière au profit des citoyens et des opérateurs économiques.

Cette rencontre vise également l'accompagnement des efforts de modernisation du système bancaire, notamment à travers le parachèvement des réformes bancaires et financières en vue d'améliorer leur efficacité et leur caractère concurrentiel.

Première PME à intégrer la Bourse d'Alger : AOM Invest se positionne en exemple (APS)

Le compartiment PME de la Bourse d'Alger vient d'être inauguré par AOM Invest spa, une jeune PME à capital mixte public-privé, spécialisée dans les études, le développement et l'exploitation de projets touristiques dans le secteur du thermalisme. Une démarche «qui va permettre à la société d'asseoir une notoriété auprès des investisseurs et du grand public», selon le ministre Abderrahmane Raouia qui assistait, début décembre, à la première séance de cotation.

L'entreprise AOM Invest aspire justement, depuis son admission, à plus de visibilité et à de nouveaux partenariats. La PME a été créée en 2012, après de longues années de maturation entamée en 2009, dans le sillage du lancement de dispositifs offrant des mesures d'accompagnement pour l'investissement (LFC-2009). Le choix du PDG de l'entreprise Hichem Attar, alors conseiller en investissement, s'est porté sur le secteur du tourisme favorisé par le Schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT).

Le promoteur opte pour le thermalisme, à contre-courant de projets en vogue axant sur l'hôtellerie d'affaires et le balnéaire. Le secteur du thermalisme reste en effet délaissé malgré ses potentialités, et demeure confiné dans une dizaine d'établissements publics n'offrant plus les prestations à la hauteur des attentes, en plus de projets privés sans envergure en comparaison avec les évolutions internationales. L'ambition de l'entreprise – qui ouvre dans quelques mois son tout premier projet thermal, l'hôtel Aqua Sirène, dans la station de Bou Hanifia – est de créer une chaîne hôtelière et développer des pôles touristiques dans le cadre du volet «destination touristique d'excellence».

Il s'agit d'un projet intégré dans le cadre du développement durable, faisant d'une localité donnée un pôle attractif pour les touristes grâce à certains atouts historiques, naturel, etc.

Dans ce cadre les responsables d'AOM Invest comptent sur la visibilité que leur donnera l'admission en Bourse pour développer le projet «Mascara destination touristique d'excellence», en maturation depuis quelques années déjà, et qui peut être centré sur des bases telles que la figure emblématique de l'Emir Abdelkader, ainsi que des vestiges romains de la ville, les sources thermales.

AOM invest n'est pas à son premier challenge, selon ses responsables, puisque la maturation du premier projet a amené la jeune PME à se rapprocher aussi bien des partenaires institutionnels, tels que la BNA qui est au sein du capital, mais aussi de partenariats international à travers la signature d'un mémorandum avec le Centre mondial d'excellence des destinations, d'une part, et le SAJE Montréal Centre, une firme publique de gestion et conseil, d'autre part.

Il est à noter que l'introduction en Bourse de la PME a nécessité de transformer la Sarl créée en 2012 en un SPA en 2016. En second lieu, la PME a choisi d'ouvrir son capital en incluant trois associés institutionnels,

en plus de la BNA déjà premier associé institutionnel, le choix s'est porté sur le fonds d'investissement El Djazair Istithmar et Alliance Assurances ainsi que l'Agence nationale de développement touristique (ANDT).

Hichem Attar. PDG d'AOM Invest : «Notre ambition est de créer une chaîne touristique spécialisée dans le thermalisme» (El Watan)



Quelles perspectives l'admission en Bourse ouvre-t-elle à votre entreprise ?

C'est un pas important pour notre jeune PME qui a déjà relevé beaucoup de défis, depuis quelques années, afin de se positionner sur son segment d'activité. L'admission officielle à la Bourse d'Alger, concrétisée le 12 décembre 2018, nous permet de viser plusieurs objectifs stratégiques.

Le premier est d'offrir à AOM Invest une visibilité tant sur le plan national qu'international. D'ailleurs, nous avons déjà obtenu un feedback encourageant dès le lendemain de la première séance de cotation, tant au plan national qu'international. Une réactivité de la part de nombreux opérateurs qui laissent entrevoir des pistes de partenariat futur pour nos projets en gestation.

Cela prouve qu'une entreprise cotée en bourse devient une entreprise de référence et est, de ce fait, sollicitée pour des partenariats. L'intérêt que montrent certaines entreprises à notre parcours et à nos projets nous conforte dans notre volonté en vue d'intégrer le marché financier et de profiter de tous ses outils. Notre action d'introduction en Bourse est la meilleure opération de communication pour la visibilité de notre entreprise. Si nous avons été plutôt discrets sur nos actions depuis quelques années, notamment sur nos partenariats nationaux et étrangers, nous pouvons désormais nous placer en toute transparence, en acteur ambitieux sur notre segment, afin de développer des projets de partenariat.

Par ailleurs, notre accession au compartiment PME de la Bourse d'Alger nous ouvrira plus facilement les portes des administrations notamment, et nous évitera les lenteurs bureaucratiques que nous avons eu à subir durant la maturation de notre projet d'entreprise.

Le second objectif que nous visons est de concrétiser la pérennité de l'entreprise, au-delà des personnes et des actuels gestionnaires, comme c'est le cas au vu du parcours de grand groupes internationaux

notamment dans notre secteur. Le troisième objectif que nous visons est d'instaurer les pratiques de bonne gouvernance, car cela nous permettra de mieux nous structurer et d'être plus ouverts et transparents. AOM Invest est une jeune PME à capital mixte et la transparence est pour elle un critère de réussite

Enfin le quatrième objectif est de mobiliser l'outil qu'est la Bourse pour lever des fonds afin de faire face à notre plan de développement très ambitieux

Quels sont vos projets touristiques en maturation ?

Nous nous positionnons sur un schéma à trois compartiments : l'étude, le développement et l'exploitation de projets. Actuellement notre ambition est de créer une chaîne touristique dans le thermalisme et de développer des destinations touristiques d'excellence en Algérie.

En effet, si le tourisme se concevait il y a quelques années autour de la création de villages touristiques, aujourd'hui les effets néfastes de ce type de développement sont avérés et la réflexion se porte plutôt sur la conception d'une destination touristique globale (aménagement, gouvernance, communication et produits d'appel) en adéquation avec la notion de développement durable. Nous nous engageons, renforcés par nos partenaires étrangers notamment, dans cette optique.

Nous avons de grandes ambitions pour le secteur thermal qui compte plus de 200 sources thermales, alors qu'il n'existe qu'une quarantaine de stations dont huit publiques, pour la plupart très loin des normes internationales dans ce domaine. Notre premier projet en gestation sera «Mascara destination touristique d'excellence»

Nous ambitionnons aussi de développer des projets dans le secteur du thermalisme à travers l'ouest du pays, notamment, à travers notre premier projet installé à Bouhanifia «Aqua Sirène Mascara», dont l'ouverture se fera bientôt, ce qui nous place dans l'optique de créer la première franchise d'exploitation hôtelière.

Vous avez conclu des partenariats à l'international. Quelles perspectives cela vous ouvre-t-il ?

En 2016, nous avons en effet décidé de nouer deux partenariats stratégiques avec le SAJE Montréal, une firme publique de gestion-conseil qui fait dans l'entrepreneuriat à vocation touristique, ainsi qu'avec le Centre mondial d'excellence des destinations (CED) afin qu'il nous aide à développer des projets au plan national, mais aussi à l'international.

Un nouveau modèle d'affaires qui a nous permis de renforcer notre expertise dans le domaine du tourisme en offrant à la fois l'étude macroéconomique et microéconomique en matière de tourisme pour accompagner notamment nos clients porteurs de projets, en plus de nos propres études et du lancement et le développement de nos projets

L'admission en Bourse nous renforcera dans ce rôle, car de tels projets nécessitent des moyens financiers importants, qui dépassent le concours des banques, le marché financier nous aidant à lever les fonds de la part de potentiels investisseurs et à faire participer les petits porteurs.

Coopération

Le président de l'Agence chinoise de coopération entame une visite de travail en Algérie (APS)

Le président de l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, Wang Xiaotao, a entamé mardi une visite de travail de trois jours en Algérie, sa première sur le continent africain au titre de ses nouvelles fonctions de premier président de cette agence créée en avril 2018 en vue de promouvoir et de coordonner la coopération économique et technique de la République populaire de Chine à l'étranger, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Une importante délégation chinoise accompagne M. Xiaotao lors de cette visite, qui intervient au moment où l'Algérie et la Chine célèbrent le 60ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques et vient "témoigner du caractère exceptionnel des relations bilatérales algéro-chinoises qui ne cessent de se consolider dans tous les domaines, notamment depuis la décision prise, le 24 février 2014, par les deux chefs d'Etat, leurs Excellences Messieurs Abdelaziz Bouteflika et XI Jinping, de hisser les relations de coopération stratégique entre les deux pays à un Partenariat Stratégique Global", souligne la même source.

Elle intervient, également, suite à la signature, par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, d'un mémorandum d'entente sur la coopération dans le cadre de "La Ceinture Economique de la Route de la Soie et la Route de la Soie Maritime du 21ème siècle", officialisant l'adhésion de l'Algérie à cette initiative à l'occasion de sa participation aux côtés du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui a représenté le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au 3ème sommet du Forum de coopération Chine-Afrique, tenu à Pékin, les 3 et 4 septembre 2018, relève le communiqué.

Dans le cadre de cette visite, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Nourredine Ayadi, a coprésidé, mardi après-midi au siège du ministère, une séance de travail avec le vice-ministre chinois, à laquelle ont pris part des hauts cadres de l'Agence et du ministère chinois du Commerce, ainsi que des représentants des ministères de la Culture et de l'Agriculture et du Développement rural et de la Pêche, consacrée à "l'évaluation des projets de coopération bilatérale réalisés en Algérie et l'échange de vues sur les projets en cours de réalisation, ainsi qu'à l'examen des perspectives du renforcement de la coopération économique et technique entre les deux pays".

Lors de cette rencontre, "l'accent a été mis sur les nombreuses opportunités d'échange, de coopération et de partenariat à venir entre l'Algérie et la Chine, particulièrement à travers des projets communs d'investissement", ajoute le communiqué.

Il a été, également, convenu entre les deux parties de "la nécessité de procéder au renforcement de la coopération dans le cadre du Forum de

coopération sino-africaine et du Forum de coopération sino-arabe, ainsi que de l'initiative chinoise +la Ceinture et la Route+".

La Grande Bretagne aspire à un partenariat gagnant-gagnant avec l'Algérie (APS)

Le Royaume Uni aspire à une coopération et un partenariat gagnant-gagnant avec l'Algérie, a affirmé, mardi à Ghardaïa, l'ambassadeur britannique à Alger, Barry Robert Lowen.

La Grande Bretagne est animé d'une grande volonté de renforcer les liens de coopération avec l'Algérie, a déclaré M. Lowen à l'APS, en marge d'une visite de prospection des opportunités d'investissement et de partenariat dans la wilaya, soulignant que les deux pays recèlent de nombreux atouts majeurs et potentialités à même de favoriser et de renforcer un développement diversifié et intégré dans différents domaines tant économique, éducatif et culturel entre eux.

Le diplomate britannique a, à ce propos, expliqué qu'il s'attèle à instituer des partenariats qui tiennent compte des intérêts mutuels des deux pays suivant le principe gagnant-gagnant.

Les opportunités d'investissement qu'offre la région de Ghardaïa dans différents secteurs d'activités ainsi que les grands projets structurants lancés par les pouvoirs publics pour améliorer le climat des affaires et renforcer l'attractivité de la région ont été présentés à la délégation diplomatique dans le cadre de la visite organisée au siège de la Chambre de commerce et d'industrie du M'Zab (CCI-M) par les responsables de cette institution.

Les responsables de la CCI-M ont assuré que la région de Ghardaïa constitue une destination privilégiée pour l'investissement et le partenariat, à la faveur des avantages offerts pour inciter les hommes d'affaires britanniques à investir dans les secteurs vitaux tels que l'agroalimentaire, l'éducation et l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Le diplomate britannique s'est montré fort intéressé par les atouts et les potentialités qu'offre la wilaya de Ghardaïa dans différents domaines de l'agriculture et la production laitière, le tourisme, et les efforts consentis pour l'enseignement de la langue anglaise dans la région.

L'ambassadeur du Royaume Uni a souligné sa volonté d'ériger des ponts entre les hommes d'affaires algériens et britanniques pour favoriser l'échange des expériences dans les différents domaines à même de contribuer au partenariat et à l'investissement "gagnant-gagnant".

Abordant la question de l'apprentissage de la langue anglaise, Barry Robert Lowen assure que son pays est disposé à aider l'Algérie dans ce domaine.

Auparavant, l'ambassadeur du Royaume Uni s'est entretenu au siège de la wilaya avec le wali de Ghardaïa.

Des visites au siège de la radio locale et de l'université de Ghardaïa ainsi que des sites touristiques sont programmées pour la délégation diplomatique britannique au terme de cette visite de prospection dans la région.